



Conseil communal
de L'Abbaye

CONSEIL COMMUNAL DE L'ABBAYE

SEANCE DU 2 SEPTEMBRE 2025

Présidence : Mme Pascale Meylan

Scrutateurs : Mme Marielle Tripet

M. Raphaël Golay

Excusés : Sven Aubert, Stefan Blondeau, Julien Bocion, Jean-Victor Bonny, Jean-Marie Cabras, Eloïse Golay, Firmin Manoury, Rébecca Reymond, Matthieu Reymond, Solenne Rochat

C'est à la salle du Conseil communal de l'Abbaye, en présence de 28 Conseillers/Conseillères, des 5 membres de la Municipalité, que Mme Pascale Meylan, Présidente, ouvre cette séance. Elle laisse la place à ceux qui souhaitent invoquer la bénédiction de Dieu.

Rappel du règlement *art. 103.- Sauf huis clos (voir article 51), les séances du conseil sont publiques ; des places sont réservées au public et art. 104.- Tout signe d'approbation ou d'improbation est interdit au public. Le bureau peut, au besoin, faire évacuer les personnes qui troublent la séance.*

1. Approbation de l'ordre du jour

Ordre du jour

Appel nominal

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Adoption du PV de la séance du 17 juin 2025
3. Communications du bureau
4. Préavis n° 2/2025, Contre-proposition à la proposition Manoé Peter de modification du règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayant droit sur la voie publique approuvé le 10 septembre 2024
5. Communications de la Municipalité
6. Divers et propositions individuelles

Ordre du jour approuvé à l'unanimité

2. Adoption du PV de la séance du 17 juin 2025

Aucune remarque ni modification n'a été demandée. Le procès-verbal de la séance du 17 juin 2025 est accepté à l'unanimité.

3. Communications du bureau

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ Remerciement aux Conseillers/ères pour la réélection du bureau, pour leur confiance et que nous sommes tous ensemble pour les 18 prochains mois

- ♦ Démission de Mme Solenne Rochat de la Commission de recours. Pour rappel, voici la composition de la Commission de recours :
 - M. Roberto Cabras
 - M. Sogoya Roger Dayagbo

Cette place sera repourvue lors du prochain Conseil communal

- ♦ Démission de M. Julien Bocion du Conseil communal selon courrier reçu ce jour
- ♦ A la demande de M. Manoé Peter, il a été demandé que les convocations et les décisions prises par le Conseil communal soient publiées dans la feuille d'Avis pour informer le public, à l'instar des autres communes.

Les décisions suivantes ont été prises en date du 28 juillet 2025 :

- Convocations publiées la semaine précédant chaque séance du Conseil communal
- Décisions publiées la semaine suivant le Conseil communal avec une mention que les PV seront disponibles sur le site de la Commune après la validation à la séance suivante
- PV seront systématiquement mis en ligne sur le site internet communal
- ♦ En date du 1^{er} juillet 2025, M. Louis-François Berney a demandé au Bureau les adresses postales des conseillers/ères communaux afin de leur faire parvenir des documents relatifs au point inscrit à l'ordre du jour du préavis. Considérant que la liste des membres du Conseil ainsi que leurs adresses sont publiques, le Bureau a accédé à cette demande. Les documents ont été adressés par courrier postal dans la seconde moitié du mois d'août. Merci à la secrétaire et à la secrétaire communale pour le travail effectué.
- ♦ 1^{er} août 2025 au Pont : remerciement aux Conseillers/ères présents lors du défilé. Merci pour les futures éditions de considérer votre présence comme indispensable afin que le cortège soit un peu plus étoffé.
- ♦ Lettre de soutien au Pôle santé : Sur une initiative des groupes politiques du Conseil communal du Chenit une lettre de soutien au Pôle santé a été remise aux 3 Présidentes des Conseils Communaux samedi 30 août 2025 lors de la journée de mobilisation organisée par le Pôle n'ayant pas eu de refus suite au mail. La lecture et le vote symbolique seront portés à l'ordre du jour du prochain Conseil communal.
- ♦ Prochaines votations : rappel des dates, 28 septembre 2025 et 30 novembre 2025
Merci d'avance au bureau électoral pour sa présence.
- ♦ Elections 2026 : Une demande a été adressée au Copil afin d'organiser une séance d'information à l'intention des citoyennes et citoyens ainsi que des membres du Conseil communal. Cette séance portera sur :
 - La composition des groupes politiques
 - Le processus à suivre pour figurer sur une liste électorale en vue des élections 2026

Date d'élection 2026, dépôt des listes du 27 juillet 2026 au 3 août 2026 :

Date de l'élection	Type d'élection	Dépôt des listes
27 septembre 2026	Municipalité 1 ^{er} tour	Du 27 juillet au 3 août 2026 à 12h
27 septembre 2026	Conseil communal	Du 27 juillet au 3 août 2026 à 12h
18 octobre 2026	Municipalité 2 ^e tour	29 septembre 2026 à 12h
8 novembre 2026	Syndicature 1 ^{er} tour	20 octobre 2026 à 12h
29 novembre 2026	Syndicature 2 ^e tour	10 novembre 2026 à 12h

Un sondage sera prochainement envoyé aux Conseillers/ères pour connaître leurs intentions de se représenter ou non pour la prochaine législature à la Commune de la Vallée de Joux

- ♦ Séance du 23 août 2025 : M. Berktold a invité la Commission de gestion ainsi qu'une délégation du bureau à participer à la Visite des Alpagnes de L'Abbaye. Accompagné par Mme America Croisier pour présenter les atouts de nos forêts ainsi que les enjeux du travail de nos gardes-forestiers et leur défi face à la sécheresse de nos forêts. Une visite de l'Alpage Le Buckley, voir les travaux qui ont été votés l'année dernière. La journée s'est terminée aux Croisettes par un repas. Remerciement à M. Berktold pour l'organisation de cette journée ainsi qu'à Valérie et Cédric Rochat pour l'accueil.

4. Préavis n° 2/2025, Contre-proposition à la proposition Manoé Peter de modification du règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayant droit sur la voie publique approuvé le 10 septembre 2024

Présidente, Mme Pascale Meylan

Présentation du déroulement qui a été validé par le Préfet, référence à l'art. 59 du règlement communal : « *En présence d'un contre-projet de la municipalité, la discussion est d'abord ouverte sur le projet, puis ensuite sur le contre-projet. Une fois la discussion close, le projet est soumis au vote, puis le contre-projet. En cas de double acceptation, le projet et le contre-projet sont opposés. Les conseillers expriment leur préférence. La proposition qui obtient le plus de voix l'emporte. En cas de double refus, le projet et le contre-projet sont rejetés* ».

La procédure sera la suivante :

- 1) Lecture du rapport de la Commission, par le rapporteur M. Jean-Noël Bifrare
- 2) Ouverture de la discussion sur le rapport de la Commission
- 3) Ouverture de la discussion sur le projet Manoé Peter
- 4) Ouverture de la discussion sur le contre-projet de la Municipalité
- 5) Vote du projet Manoé Peter
- 6) Vote du contre-projet de la Municipalité

C'est un sujet qui suscite des émotions diverses, merci de mener les discussions dans la sérénité et dans des débats constructifs.

Conseiller, M. Jean-Noël Bifrare (Rapporteur)

- ♦ Lecture du préavis n° 2/2025 afin que le public se rende compte du travail qui a été fait par la Municipalité et qu'il ait toutes les informations
- ♦ Lecture du rapport
- ♦ Conclusions du rapport
 - Refus des conclusions suivantes : - D'accepter le contre-projet de la Municipalité

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ La discussion est ouverte concernant le rapport de la commission.

Conseiller, M. Gaël Berney

- ♦ Remerciement à la Commission et au Rapporteur

- ♦ Demande un complément d'information au Rapporteur : La Commission propose de refuser le contre-projet au projet Manoé Peter mais est-ce qu'elle refuse aussi le projet Manoé Peter

Conseiller, M. Jean-Noël Bifrare (Rapporteur)

- ♦ Oui c'est exactement ce que demande la Commission, en attendant d'avoir un seul règlement pour la Commune de la Vallée de Joux

Conseiller, M. Jean-Jacques Gagnebin

- ♦ Constat de plusieurs problèmes avec le rapport de la Commission :
- ♦ Page 2 : Dans les conclusions, il n'y a pas de mention de qui décide
- ♦ Dans le dernier paragraphe, « la Commission invite la Municipalité à mettre en application la proposition faite en page 11 dudit Préavis ». Ce n'est pas une proposition de créer une commission mais une commission est déjà sur le tapis pour la nouvelle commune.

Syndic, M. Christophe Bifrare

- ♦ Effectivement, les trois communes sont sur l'affaire. Mais il ne faut pas s'attendre à un nouveau règlement avant le 1^e janvier 2027. Sans compter que la nouvelle proposition devra être validée par la nouvelle Municipalité. Nous sommes plutôt sur le 1^e trimestre de 2027.

Conseiller, M. Jean-Jacques Gagnebin

- ♦ Pas d'argument réel qui justifie le refus du contre-projet de ce préavis
- ♦ Ne voit pas le rapport entre les véhicules en 2040 et le préavis
- ♦ Erreur à la fin de la première page, le montant n'est pas correct. Ce n'est pas CHF 40'000.- mais CHF 36'800.-
- ♦ Le système de parking n'est pas pour un an mais fin 2028 au plus tard et non 2027. Le temps que la nouvelle Commune se mette en place. Ce qui risque encore de reporter à 2029. Contesté le terme de « une année ».

Syndic, M. Christophe Bifrare

- ♦ Selon le plan d'affectation communal : Prévision 1% par année, nous venons de passer le 1'600^e. Ces chiffres ne sortent pas de nulle part. Les Conseillers communaux ont été informés de ces chiffres.

Conseiller, M. Jean-Noël Bifrare

Lecture de son texte :

- ♦ Exprime son malaise face à la charge émotionnelle du dossier et aux critiques virulentes de certains citoyens, tout en saluant l'engagement de ceux qui ont exprimé leur avis de manière respectueuse.
- ♦ La commune fait face à un déficit budgétaire récurrent (~ CHF 314'885.-) et peine à financer des projets essentiels (stations d'épuration, école du futur, entretien des infrastructures, etc.)
- ♦ Le Conseil Communal a validé ce règlement pour générer des revenus permettant d'investir dans les infrastructures touristiques et communales. L'objectif est de faire contribuer les usagers extérieurs aux coûts qu'ils engendrent.
- ♦ Rejette les propositions de gratuité partielle ou totale, estimant qu'elles ne résolvent pas les problèmes d'équité entre les communes de la Vallée de Joux.
- ♦ Sur 147 signatures recueillies par le comité « STOP aux places de parc payantes », seules 79 sont jugées recevables (22 signatures hors Vallée de Joux / 46 signatures hors

de la Commune de L'Abbaye). La majorité ne propose pas de solution globale, et peu évoquent l'équité intercommunale.

- ♦ C'est une responsabilité collective, insistant sur la nécessité d'une vision commune et d'un engagement citoyen plus large, notamment en vue de la fusion des communes prévue en 2027.
- ♦ En conclusion, félicite nos autorités pour l'abnégation, la résilience, la ténacité à toute épreuve dont elles ont fait preuve jour après jour.

Conseiller, M. Jean-Jacques Gagnebin

- ♦ Remerciement au Syndic pour ses explications. Ne voit pas le rapport entre 2040 et les parkings. Mais remercie M. Jean-Noël pour le complément d'information dans son élocution.

Conseiller, M. Manoé Peter

- ♦ L'art. 24 de convention de fusion point c « *Les règlements communaux suivants, y compris les taxes et émoluments, restent en vigueur sur le territoire de chacune des anciennes communes jusqu'au 31 décembre 2028 au maximum* ». Il doute que cela sera fait début 2027 mais cela sera plutôt 2 ans.

Conseiller, M. Jean-Marc Genier

- ♦ Fait partie des 4 personnes qui n'avaient pas souscrit au document qui introduisait les horodateurs. Mais est solidaire au Conseil communal, car c'est bien le Conseil communal qui a validé ce règlement ainsi que les lieux où seraient posés les horodateurs. Chacun doit prendre sa part de responsabilité dans ce dossier même si c'est la Municipalité qu'il a mis en place.
- ♦ Il n'y a pas une nécessité de faire des places payantes sur la Commune de L'Abbaye. Mais sur le court terme, nous pourrions envisager de garder les places payantes dans les parkings de minimum 20 places.
- ♦ Pour autre place, juste introduire des places de stationnement à durée limitée. Car les gens n'ont pas à s'approprier l'espace public.

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ Ouverture de la discussion sur le projet Manoé Peter

Conseiller, M. Manoé Peter

- ♦ Clarification des points de son projet. A aucun moment, il ne s'agit de gratuité pour tous. La proposition ne demande que 3 choses très claires :
 - La gratuité pour les habitants et les véhicules des entreprises de la Commune
 - 2h de gratuité pour tous
 - 4h de gratuité pour tous sur les parkings décentrés

Conseiller, M. Michel Berney

- ♦ Personne ne pose les bonnes questions. Le problème vient peut-être du règlement du Chenit et non de L'Abbaye.
- ♦ Lors de location d'appartements, il est dans la plupart des cas proposé la location d'une place de stationnement qui peut aller jusqu'à CHF 150.- par mois. Ainsi que plusieurs commerces ont leur propre place de stationnement qu'ils mettent à disposition de leur client. Quand les promoteurs du tout gratuit prennent exemple sur la Commune du Chenit, faisons les choses justes et appliquons les mêmes articles de la Police des constructions. Car lors de la fusion, cela sera sûrement ce règlement qui sera appliqué pour toute la Vallée, le règlement de Police des constructions de L'Abbaye datant de

plusieurs décennies ! Pour faire court, l'art. 12 « *Les bâtiments doivent être pourvu de garages ou de places de stationnement pour voitures sur le domaine privé, en arrière de la limite des constructions, à raison de 2 places ou garages pour 3 appartements. Le dossier d'enquête comprendra un plan d'aménagement complet de la propriété (accès, parkings, plantations, etc...)* », art 42 « *La Municipalité peut imposer des places de stationnement en relation avec l'activité et l'ampleur de l'entreprise. Le dossier d'enquête comprendra un plan d'aménagement complet de la propriété (accès, parking, plantations, clôtures, dépôts, etc...)*. Si L'Abbaye veut être égale, toutes les entreprises et les privés doivent avoir leur propre place de parc.

- ♦ L'argument que le touriste va désertier la Vallée car il doit payer sa place, ne tient pas la route. S'il ne peut pas se permettre de payer CHF 3.- pour garer sa voiture, il n'aura pas non plus les moyens de payer un restaurant sur place.
- ♦ Concernant le manifeste que tout le monde a reçu, les électeurs inscrits correspondent à moins de 8%. Ce n'est pas suffisant pour tout remettre en question.
- ♦ Invite tout le monde à refuser le projet Manoé Peter et le contre-projet de la Municipalité et laisser un statu quo jusqu'à ce qu'une meilleure solution soit proposée pour toute la Vallée.

Conseiller, M. Gaël Berney

- ♦ Un préavis a été présenté par la Municipalité, il y a quelques années. Ce n'est pas un préavis qui est anodin, cela représente beaucoup de travail.
- ♦ Une commission a statué sur ce préavis et s'est prononcée
- ♦ Le Conseil communal a voté largement en faveur du préavis
- ♦ Ce qui dérange dans ce dossier, ce ne sont pas les citoyens car il est évident que ce préavis n'allait pas remporter l'unanimité. Ce qui dérange c'est que des membres du Conseil communal viennent torpiller le travail qui a été fait.
- ♦ Invite à voter contre le projet Manoé Peter et le contre-projet de la Municipalité. Même si dans ce contre-projet, il y a des points intéressants qui pourraient être gardés, comme la gratuité pour le CMS qui pourrait être mis en place sans frais supplémentaire.

Conseiller, M. Hugues Vuilleumier

- ♦ Pour revenir sur ce que disait M. Michel Berney, à la Commune du Chenit, il y a des fascicules qui expliquent le fonctionnement du parking. Il est bien spécifié qu'il s'agit de la seule Commune de Suisse qui offre la gratuité du parking à ses résidents. Alors la question à se poser c'est : Est-ce que nous devons faire la même chose que la seule commune de Suisse ou est-ce à elle de faire comme toutes les autres communes ? Le coût du macaron est de CHF 7.-. Donc même un cycliste qui n'a pas de véhicule paie une partie du macaron avec ses impôts.

Conseiller, M. Louis-François Berney

- ♦ C'est remarquable le travail que la Municipalité a fait pour arriver à ce long débat. Le travail qui a été fait en aussi peu de temps doit être félicité et remercié.
- ♦ Dommage de prendre autant de temps pour dire que les habitants de la Commune aient le droit de parquer gratuitement.
- ♦ Tous les gens qui habitent la Vallée c'est gratuit et les externes paient
- ♦ Votez oui à au projet Manoé Peter

Applaudissement du public suite à la prise de parole de M. Louis-François Berney

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ Rappel le règlement au Public art. 103 et 104

Conseillers

- ♦ Demandent l'évacuation du public

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ Demande au public d'évacuer la salle
- ♦ La presse peut rester dans la salle

Reprise de la séance

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ Suite de la discussion ouverte sur le projet Manoé Peter

Conseiller, M. Jean-Noël Bifrare

- ♦ Souhaite rebondir sur les propos de M. Louis-François Berney. Ce n'est pas le projet ou le contre-projet qui dérange mais le Conseil communal doit respecter ce qui a déjà été mis en place et attendre le nouveau règlement suite à la fusion. Nous nous prononcerons à ce moment-là.

Conseiller, M. Manoé Peter

- ♦ Question pour la Municipalité : Est-ce que changer les horaires sur les panneaux coûte autant que le remplacement complet ? Car les deux montants sont les mêmes.

Municipalité, M. Claude Piazzini

- ♦ Les panneaux ne sont pas tous identiques. Chaque place de stationnement à son propre QR code avec ses propres spécificités. Ce ne sont pas les 27 panneaux qui sont identiques. C'est une société, DigitalParking, qui gère toutes les spécificités. C'est une entreprise que nous devons payer.

Conseiller, M. Manoé Peter

- ♦ Selon la Municipalité, les coûts pour le remplacement des horaires sur les panneaux coûteraient CHF 24'000.- au total. Soit plus CHF 1'000.- par panneau.

Municipalité, M. Claude Piazzini

- ♦ Il y a l'impression de chaque panneau ainsi que la pose sur place.

Conseiller, M. Manoé Peter

- ♦ A l'heure actuelle, le changement uniquement des plaques coûteraient exactement le même prix que l'installation de départ (la pose du socle en métal, le panneau du haut, le panneau du bas). Cela serait étonnant que les montants soient les mêmes.

Syndic, M. Christophe Bifrare

- ♦ Sur le préavis des horodateurs : Le prix d'un panneau de CHF 800.- + la pose + la dépose pour une somme de CHF 1'000.-
- ♦ Sans compter que les 24 panneaux ont été vandalisés. Donc avec ou sans l'acceptation des projet et contre-projet, il va falloir s'occuper des 24 panneaux. Les autocollants ne s'enlèvent pas facilement. Chaque changement de panneau coûte entre CHF 800.- à CHF 1'000.- sans le support.

Conseiller, M. Manoé Peter

- ♦ Doute que cela coûte réellement CHF 27'000.-
- ♦ A demandé un devis pour le remplacement par des adhésifs à une entreprise locale
 - Impression solvant sur film adhésif extérieur CHF 444.-
 - Collage sur les panneaux existants CHF 620.- Soit un total de CHF 1'150,20 (TVA comprise) pour les 24 panneaux. Il y a des solutions autres que le remplacement de tous les panneaux.
 - Remise d'une copie du devis à la Présidente, Mme Pascale Meylan.

Syndic, M. Christophe Bifrare

- ♦ La DGMR impose des règles très strictes sur les normes que doit avoir un panneau lumineux.
- ♦ Si la pose d'adhésifs était possible, il est sûr que M. Claude Piazzini en charge de la signalisation l'aurait fait. Cela permettrait d'économiser entre CHF 40'000.- et CHF 50'000.- de frais de renouvellement et de peinture qui sont faits chaque année.
- ♦ Les adhésifs sur les panneaux fonctionnent pour le privé et non pour des panneaux officiels.

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ Discussion close

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ Ouverture de la discussion du contre-projet de la Municipalité

Conseiller, M. Manoé Peter

- ♦ Remerciement à la Municipalité pour la proposition du contre-projet qui est relativement complète. Mais dépose l'amendement suivant :
- ♦ La Municipalité s'engage à ajouter la gratuité :
 - 1) aux véhicules de la Commune
 - 2) aux véhicules des entreprises de la Commune
- ♦ Remis par écrit à la Présidente, Mme Pascale Meylan

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ Lecture de l'amendement. Il est pris en compte.
- ♦ La discussion est close sur le contre-projet de la Municipalité

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ Lecture de la conclusion du projet Manoé Peter
- ♦ Vote :
 - 3 Oui
 - 19 Non
 - 5 Abstention
- ♦ **Rejeté**

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ Lecture de l'amendement du contre-projet du projet Manoé Peter
- ♦ Vote :
 - 2 Oui
 - 17 Non
 - 8 Abstention
- ♦ **Rejeté**

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ Lecture de la conclusion du contre-projet du projet Manoé Peter
- ♦ Vote :
 - 2 Oui
 - 20 Non
 - 5 Abstention
- ♦ **Rejeté**
- ♦ Conclusion de ces votes : L'art. 59 du règlement du Conseil communal s'applique « *En cas de double refus, le projet et le contre-projet sont rejetés.* ». C'est le règlement actuellement en vigueur qui continue à faire foi.

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ Remerciement aux Conseillers pour ces débats cordiaux malgré l'interruption du public

5. Communications de la Municipalité

Syndic, M. Christophe Bifrare

- ♦ Préambule pour M. Manoé Peter : après relecture de l'ancien préavis, les socles et supports avaient coûtés CHF 21'000.- et les panneaux CHF 27'000.- pour un total de CHF 48'000.-
- ♦ Remerciement pour les débats qui ont eu lieu et prend acte des décisions du Conseil communal
- ♦ PACom : passé en revue les 40 recours, environ 6 jours d'audience. Certains recours ont fait l'objet de quelques adaptations de la part de la Municipalité d'autre seront maintenus en tant que tel. Une séance avec la GEA a eu lieu pour statuer sur les derniers points. Les PV vont être envoyés aux recourants qui devront décider s'ils maintiennent ou retirent leur recours. Suite à cela, il y aura une nouvelle consultation préalable auprès du Canton. Après cela, les documents pourront enfin être redéposés à la mise à l'enquête. Si tout se passe bien, d'ici mars 2026, le Conseil communal pourra lever les oppositions ainsi qu'approuver le plan d'affection communal après 12 ans de travaux.
- ♦ COPIL, Etat de situation de la fusion : Beaucoup de séances sont prévues d'ici décembre 2026
- ♦ PDRZA : Si le PDRZA du Chenit est refusé, ceux du Lieux et de L'Abbaye passeront aussi à la trappe.
- ♦ PSVJ : La Municipalité était partie prenante. La mobilisation était un franc succès.
- ♦ Evénement où la Municipalité a pris part :
 - 55^{ème} Potes au feu au mois de juin 2025
 - Réception de la gym du Lieu qui rentrait de la fête fédérale que la Municipalité a soutenue financièrement
 - Cérémonie de clôture de l'Ecole technique

- Départ de l'ancien chef de poste de la Gendarmerie du Sentier qui est parti au Pays-d'en-Haut. M. Alexandre Devevey est le nouveau chef de poste depuis le 1^{er} juillet 2025
- Inauguration de la nouvelle boucherie Perusset au Sentier
- Sponsor du festival Rock Am Wind
- ◆ Travaux du tunnel des Epoisats : Le 14 décembre 2025, le train reprendra du service. Mais il y a des risques d'une nouvelle fermeture en 2026. Le tunnel et Le Pont ne sont pas concernés. Il s'agit de deux gares où les travaux ont pris du retard, notamment la gare du Lieu. Des vestiges d'un cimetière ont été découverts. D'après les archéologues cantonaux, il s'agit d'une richesse fabuleuse.
- ◆ 1^{er} Août 2025 : Un grand succès
- ◆ En juillet 2025, 25 ans de service de M. Michel Chaupond, boursier de la Commune
- ◆ Rencontre pour le PSVJ : Mme Ruiz était absente suite à son arrêt maladie. M. Frédéric Borloz se charge de son remplacement. Une délégation des Municipalités des 3 communes soit 13 personnes, s'est rendue à l'entrevue avec M. Saitta, M. Borloz, Mme Luisier Brocard ainsi la conseillère personnelle de Mme Ruiz. Le but était de montrer un front uni et voir s'il y avait possibilité de négocier. M. Borloz a été relativement ouvert aux demandes faites. Par contre avec M. Saitta cela a été beaucoup plus compliqué. C'est un financier qui ne voit que les chiffres via son tableau Excel. Les Municipalités ne vont pas laisser tomber. La manifestation du samedi 30 août 2025 a surement mis un peu de poids dans la balance. Les rendez-vous vont continuer, en espérant pourvoir affronter Mme Ruiz directement sans passer par ses remplaçants ou sous-traitants. Remerciement à M. Roméo Cabras pour son rôle de Porte-Drapeau pour la bannière de la commune L'Abbaye. Remerciement aussi à M. Roberto Cabras pour son rôle de Porte-Drapeau du Village de L'Abbaye.
- ◆ Village des Bioux : M. Jacky RoCHAT reprend la Présidence du Village. M. Gaillard a remis sa démission. La fin de la Législature se fera à 4.

Vice-syndic, M. Patrick Berktold

- ◆ Projet RIC : Ce projet-pilote mis en place dès septembre 2024 par Pro Senectute Vaud en collaboration avec les 3 communes de la Vallée de Joux et l'association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD), dans le cadre du programme Vaud pour vous, vise à faciliter les liens entre les personnes de 60 ans et plus et le réseau professionnel de proximité. Les personnes relais d'information citoyen (RIC) sont des citoyens bénévoles de la Vallée qui facilitent les liens entre les + de 60 ans et le réseau de proximité. Ils sont aux côtés des seniors pour les écouter, les informer, les orienter vers les activités associatives et les services adéquats, les accompagner dans différentes démarches, vers les professionnels du social et de la santé. Après un peu plus de 10 mois d'activité, ce dispositif s'inscrivant dans la prévention, a démontré son utilité puisque 193 prises de contact ont été établies et plus de 77 accompagnements ont été assurés par les RIC. 64% des situations concernaient des réorientations vers des professionnels, 22 % des situations étaient totalement résolues. Pour les types de demandes, ce sont prioritairement des aides administratives, des problèmes de logement, financiers, avec les assurances maladie et les subsides, mais aussi des problèmes psychologiques. Ce dispositif, simple, souple, humain, qui répond aux besoins d'une partie de la population a obtenu son aval de l'Etat de Vaud pour une prolongation
- ◆ Café Réseau : Au printemps 2024, les membres représentants le PSVJ, l'ARAS, le CMS, des 3 Communes, de la Fondation d'Entraide Familiale, de l'AVASAD et Pro Senectute Vaud ont décidé la mise en place des Café Contact. Ces rencontres entre associations, organismes et structures régionales (y compris étatiques), toutes actives dans le domaine Santé Social visent à se faire connaître et présenter respectivement leurs missions, activités et champs d'application. Mme Anne-Laure Duperrex, Responsable du programme Oasis et Mme Jenny-Lyne Golay, coordinatrice du Projet pilote RIC de Pro

Senectute Vaud ont initié le premier Café contact le 4 février 2025. Cette première édition a eu un franc succès avec la participation de plus de 30 personnes. La dernière rencontre du 26 août 2025 de 8h30 à 09h45 se déroulait à la Maison de Paroisse du Sentier pour une présentation par le CMS de la Vallée de Joux des Proches Aidants.

Voici également les dates et présentations des prochaines rencontres :

- 30 septembre 2025 : Cellule logement de l'ARAS JUNOVA
- 28 octobre 2025 : Centrale de solidarité
- 25 novembre 2025 (Exceptionnellement 10h à 11h30) : Centre Social Protestant
- 3 février 2026 : Unité commune (ORP)
- 31 mars 2026 : CMS, AS du CMS et son champ d'intervention
- 28 avril 2026 : en cours de validation
- 26 mai 2026 : Centre social régional (CSR)

Ces rencontres visent à simplifier les relations et faciliter les prises de contacts entre les professionnels.

- ◆ OASIS et ses actions : L'Association régionale d'action sociale Jura-Nord Vaudois (ARAS JUNOVA) au travers de son programme OASIS, invite la population combière à une action préventive organisée en trois événements dans le cadre de l'accessibilité aux prestations sociales.
 - Mardi 2 septembre à 19h45 au Cinéma La Bobine Soirée cinéma « Moi Daniel Blake » de Kent Loach
 - Mardi 16 septembre de 8h30 à 17h, Vallée-de-Joux Arrêt de Bus 65 de Pro Senectute. Et si vous aviez droit à des aides financières sans le savoir ? Venez le découvrir sur notre stand du Bus 65 ! L'assistante sociale du CMS et de Pro Senectute ainsi que les professionnels d'Oasis, du Pôle Santé Vallée de Joux et les relais d'information citoyens viennent à votre rencontre pour vous informer gratuitement sur toutes les possibilités d'aides financières (PC, subsides, etc).
Au Pont : Tea-Room Crêperie La Chenoille, sur les Quais 25 de 08h30 à 09h30
Aux Bioux : Proche de la Ronde des Pains, Grande-Partie 2 bis de 09h45 à 10h45
A l'Orient : L'Épicerie, Rue Centrale 12 de 11h à 12h
Au Sentier : L'Abrithé, Grand-Rue 35 de 14h à 15h30
Au Lieu : La Villageoise, place de la livraison de 15h45 à 17h
 - Mardi 30 septembre à 18h30 Salle du Conseil Communal l'Hôtel de Ville de L'Abbaye
Séance d'information spéciale « Assurances sociales » avec des informations, conseils sur les rentes, prestations complémentaires AVS / AI, subside à l'assurance maladie. En présence des Retraites Populaires et de l'Agence d'Assurances sociales
- ◆ Fondation IDEA : Pour rappel, la fondation IDEA a pour but de soutenir les jeunes apprentis ou étudiants, dont les parents habitent le district, lorsqu'ils doivent se déplacer régulièrement ou louer une chambre /appartement à l'extérieur de la Vallée de Joux pour effectuer leurs études. Il ne s'agit pas d'une bourse liée à la situation des parents mais d'une indemnité accessible à tous les jeunes. Il y a deux sortes d'indemnités non cumulables. L'indemnité annuelle de « transport » d'un montant de frs 400.- qui est versée pour l'année en cours à la fin d'un trimestre. L'indemnité de « logement » qui est versée sur présentation de l'attestation remplie tous les 3 mois pour un trimestre écoulé et d'un montant de frs 200.- (par trimestre). Pour l'inscription à ces prestations, il nécessite de compléter un formulaire et de fournir une attestation trimestrielle à remettre

au bureau communal. Un nouveau flyer a été réalisé pour donner plus de visibilité à cette aide aux apprentis et étudiants.

- ♦ Visite des alpages avec la Commission de gestion et du bureau : C'est une délégation de 9 conseillères et conseillers communaux qui ont participé à cette demi-journée du samedi 23 août. Au programme :
 - Information et visite sur place de la desserte forestière du Bois à Ban (Préavis 02/2024)
 - Information sur l'exploitation forestière et ses défis par America Croisier
 - Présentation et visite des travaux réalisés ces deux dernières années au Chalet du Buckley : porcherie et aire de stationnement externe, cave à fromage et chambre à lait (préavis 10/2024)
 - Présentation des projets Alpage sentinelle et plantation de feuillus
 - Repas aux Croisettes
 - Présentation du projet d'amélioration structurelle des alpages (AF).
- ♦ Mobilité à La Vallée de Joux : Dans l'édition du 28 août 2025 de « La Feuille », vous pouvez accéder à toutes les informations après les démarches participatives des 4 et 5 octobre 2024

Municipal, M. Claude Piazzini

- ♦ Information sur les routes : Sur la Petite Corniche 40 au Pont : Le mur en dessous de la route s'est partiellement effondré cet hiver. Des travaux seront effectués le 23 septembre 2025. La Petite Corniche sera fermée une dizaine de jour à hauteur de la Petite Corniche 40.

Municipal, M. Luc Berney

- ♦ Association de la Fondation de l'ordre des Prémontrés à L'Abbaye du Lac-de-Joux, 900^{ème} :
 - L'association a été créé : M. Luc Berney, Président, M. Roberto Cabras, Vice-Président, Mme Aline Morel, Secrétaire
 - Les statuts ont été faits
 - Les dates de la fête sont les 29-30-31 mai 2026
 - Le programme est encore à valider
 - La Fête aura lieu dans le centre de L'Abbaye autour de la Tour mais il n'y a pas encore d'emplacement exact
 - Le programme définitif sera communiqué ultérieurement
 - Recherche de bénévoles et participation des sociétés locales, M. Hugues Vuilleumier se tient à disposition. Merci d'en parler autour de vous car le 900e a besoin de tout le monde
 - Prochaine séance élargie, le lundi 6 octobre 2025 à 20h dans la salle du conseil. Tout le monde est le bienvenu

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ Remerciement pour ces informations et invite les Conseillères et Conseillers à se proposer comme bénévoles pour garantir le succès de cet événement.

6. Divers et propositions individuelles

Conseiller, M. Louis-François Berney

- ♦ Félicitation à Mme La Présidente et M. Le Syndic du travail et des discours pour le Pôle Santé.
- ♦ Demande à la Municipalité avant de remettre la bannière de L'Abbaye, de créer un fichier photographique de l'avance de la sécheresse de nos forêts. Afin de pouvoir suivre cela tous les 6 mois, pour que la grande Commune puisse voir l'avancement
- ♦ Demande à la Municipalité d'offrir au Conseiller communal ainsi qu'aux citoyens un registre de tout le patrimoine (bâtiment, valeur indicative, un bref historique ainsi que sur les alpages) que va être transmis à la nouvelle commune.

Présidente, Mme Pascale Meylan

- ♦ Merci pour le Pôle santé

Vice-syndic, M. Patrick Berktold

- ♦ Des photographies aériennes se font sur les dégâts des forêts avec la Direction Générale de l'Environnement. Les dégâts vont se poursuivre. Les Epicéas ne vont surement pas survivre aux modifications climatiques. Le sol caustique du Jura ne retient pas l'eau. Sans compter que le bostryche continue à faire des dégâts. L'Etat de Vaud est conscient de ces problèmes. Pour les arbres proches des chemins, il y a l'aide substantielle du canton pour le financement de l'abatage. Par contre, pour tout ce qui se trouve à l'intérieur, il n'y a pas grand-chose qui peut être fait.
- ♦ Concernant l'inventaire sur les alpages, il y a un groupe de travail dans le cadre de la nouvelle Commune. Ce seront 41 alpages qui vont être recensés. Il y a un inventaire sur les différents baux, les loyers, le montant des locations. Par contre, pour le matériel qui est propre au bâtiment, il est extrêmement difficile de faire un inventaire. Par exemple, le Chalet des Buckley pour la rénovation de la cave à fromage, le montant du préavis que le Conseil communal a voté a été dépassé car il y avait des étagères en inox qui ne sont pas inscrites dans le préavis. Il a été décidé que cela serait quand même pris en charge. Un inventaire pour les 8 chalets de la commune a été tenté. Mais afin d'avoir un inventaire, il faut se baser sur la confiance car il n'y a pas d'écrit pour tout. Malheureusement, le prédécesseur de M. Berktold n'était pas à l'aise avec les outils informatiques malgré son excellent travail. Il manque donc des écrits afin d'avoir des inventaires exacts. Depuis la reprise tout a été mis par écrit.

Conseiller, M. Louis-François Berney

- ♦ Merci pour ces informations

Conseiller, M. Michel Berney

Lecture de son texte :

C'est une très courte remarque sur la situation économique actuelle. Totalité des investissements en cours ou futurs stoppés net. Départs en retraite non remplacés. Totalité des contrats intérimaires non renouvelés. RHT pour certains et congés forcés pour d'autres. Commandes annulées, mesures d'économie, etc. Voilà le jargon que l'on peut entendre dans nos entreprises horlogères de la région depuis quelques mois déjà. La crise actuelle est bien réelle, elle est loin d'être finie. Travaillant en temps que techniciens ES chez un sous-traitant horloger de la région depuis plus de 20 ans, j'ai traversé plusieurs crises mais celle-ci risque d'être assez douloureuse, surtout au niveau des recettes fiscales engendrées par l'activité industrielle pour la commune du Chenit et ensuite la Vallée fusionnée. Par ces quelques mois, je souhaiterais rendre attentif la Municipalité. Ainsi que vous tous chers conseillers, sur les

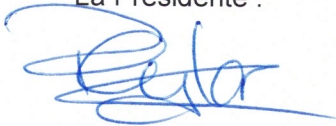
effets futurs. De très gros investissements ont été faits ces dernières années au Chenit, et sont encore prévus, École du futur, pour ne citer que celui-ci. Vous vous doutez bien que ces investissements devront être amortis mais cette fois par la nouvelle Commune Vallée de Joux. Je crois donc qu'il est temps de tirer le frein à main de quelques crans. Celui-ci par exemple, ce n'est pas parce que les budgets et les tableaux d'investissement ont été validés qu'ils ne sont pas modifiables et surtout réductibles. Je rappelle qu'un nouveau taux d'imposition nous a été promis à 66,5%. Je lance des paris sur le temps, que cela tiendra. Mon discours peut paraître un peu alarmiste, j'espère que je me trompe. Néanmoins, je tenais à vous faire part du fond de ma pensée et comme on dit, un homme averti en vaut deux.

Présidente, Mme Pascale Meylan

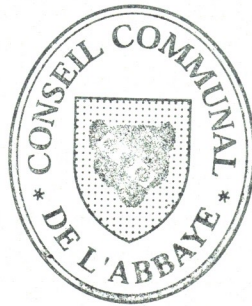
- ♦ Remercie Mr Berney pour les propos
- ♦ Rappelle la date du prochain Conseil communal : Mardi 7 octobre 2025 à 20h à la salle du Conseil communal

La parole n'étant plus demandée, la séance se termine à 22h16.


La Présidente :



Pascale Meylan



La secrétaire :



Aline Morel